POLITIQUES & PROCÉDURES - SAISON A2025

ABSENCE

Aucune reprise de cours ou crédit n'est possible si un participant est absent à un ou plusieurs cours, sauf sur présentation d'un billet médical (d'un professionnel de la santé reconnu) demandant l'exemption d'activité physique due à une blessure ou une limitation.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute demande d'annulation ou de changement de cours doit être acheminée par courriel (ecole_de_danse_prestige@hotmail.com). Une fois la session débutée (6 septembre 2025), vous serez tenu de payer les cours déjà suivis. La date limite pour les changements de cours est le 30 SEPTEMBRE 2025.

En cas d'annulation de cours, un crédit pouvant aller jusqu'à 50% du montant total (sauf les cours passés) sera effectué au nom d'élève. Un remboursement complet sera effectué seulement sur présentation d'un billet médical (d'un professionnel reconnu).

*Les frais d'inscription, les costumes et les billets de spectacle sont non remboursables.

DATES LIMITES POUR LES PAIEMENTS

Le premier 50% du montant est dû pour le premier cours durant la semaine de 6-12 septembre 2025

Le 50% restant est à régler d'ici le 15 octobre 2025.

*Modalités de paiements acceptées: carte de crédit/débit, virement électronique, argent comptant, chèque personnel.

PAIEMENT REFUSÉ/INSUFFISANCE DE FONDS

En cas de paiement refusé, un montant de 25 $ vous sera facturé et devra être réglé sur réception.

ANNULATION DE COURS (CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES)

Dans les circonstances hors de notre contrôle (ex. : tempête de neige, panne de courant), une date alternative sera proposée pour chaque cours reporté.

*Dans ces situations, toutes communications seront effectuées par courriel.

UNIFORME ET COSTUME

Les uniformes sont obligatoires pour certains groupes (voir la liste complète pour plus de détails). Pour participer à nos spectacles de Noël et de fin d'année, l'achat de costumes supplémentaires est requis.

*En confirmant la participation au spectacle, vous devenez responsable de l'achat des costumes.

SANTÉ ET SECURITÉ

En cas de blessure ou d'urgence, l'équipe contactera immédiatement la personne responsable indiquée sur la fiche d’inscription.

*Si une intervention d’ambulance est nécessaire, les frais engagés seront à la charge du parent ou de l’élève, qui devra effectuer lui-même la demande de remboursement auprès de son assurance.